

Plan Local d'Urbanisme



11.1 – Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Plan Local d'Urbanisme - Révision - R5 approuvé par le
Conseil de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers
Mise à jour MAJ5-R5 arrêtée le 23 novembre 2015



grandpoitiers.fr

ARRETE N° 2015- DDT- 830

Arrêté portant classement des infrastructures de transports terrestres du département de la Vienne déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

Pages 3 à 5

ARRETE N° 2015- DDT- 1149

Arrêté modificatif n°1 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département de la Vienne déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

Pages 6 à 7

Annexe I - Routes départementales

Pages 8 à 11

Annexe I : routes nationales et route concédée

Pages 12 à 13

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Pages 14 à 20

Annexe II - lignes ferroviaires

Page 21

Carte du département de la Vienne

Pages 22-23



Préfecture de la Vienne

ARRETE N° 2015- DDT- 830

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté portant classement des
infrastructures de transports terrestres du
département de la Vienne déterminant
l'isolement acoustique des bâtiments
d'habitation dans les secteurs affectés par le
bruit**

Vu le code de l'environnement , et notamment l'article L.571-10 , R571-32 à R571-43
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ; R111-23-1 à R111-23-3 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22
Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu l'arrêté du 03/09/2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements .
Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2004/DDE/306 du 22/12/2004 classant les infrastructures terrestres des routes départementales et voies communales dans le département de la Vienne,
Vu l'arrêté préfectoral n°2001-D2/B3-536 du 31/12/2001 classant les infrastructures terrestres (voies ferroviaires, autoroutes, routes nationales, routes départementales, et voies communales) dans le département de la Vienne ;
Vu les avis des communes concernées par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Vienne, émis au cours de la consultation réalisée du 05 mars 2015 au 12 juin 2015 ;
Vu l'avis favorable du Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique du 03/10/2014 ;
Vu l'avis réputé favorable du Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest ;
Vu l'avis du Directeur des Autoroutes du Sud de la France en date du 09/10/2014 ;
Vu l'avis du Directeur de Cofiroute en date du 09/10/2014 ;
Vu l'avis du Directeur de SNCF Réseau en date du 11/03/2015,
Vu l'avis du Directeur de LISEA/COSEA en date du 17/02/2015,
Vu l'avis du Conseil Départemental de la Vienne en date du 15/10/2014 ;
Vu les observations de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers en date du 11/05/2015;
Vu l'avis réputé favorable de la commune de Châtelleraut ;

Après consultation de l'observatoire départemental du bruit des transports terrestres réuni le 9 juillet 2015 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne ;

Arrête

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 et du 23 juillet 2013 susvisés sont applicables dans le département de la Vienne aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées aux annexes I et II du présent arrêté;
Annexe 1 : infrastructures routières ;
Annexe 2 : infrastructures ferroviaires.

Article 2 :

Les tableaux annexés donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons et le type de tissu.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies par la norme NF S 31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur ».

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans les tableaux, comptée de part et d'autre de l'infrastructure

- pour les infrastructures routières : à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires : à partir du bord rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 3 :

Conformément au décret 95-20 susvisé, les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé et les hôtels à construire dans les secteurs affectés par le bruit et mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, déterminé selon l'arrêté du 30/05/1996 susvisé et modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

Cet isolement est, soit déterminé de manière forfaitaire par une méthode simplifiée dont les modalités sont définies à l'article 6 de l'arrêté du 30 mai 1996, soit déterminé de manière spécifique sous la responsabilité du maître d'ouvrage du bâtiment à construire par un calcul conforme aux modalités définies à l'article 7 du même arrêté.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par arrêté interministériel du 23 juillet 2013.

Pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisé.

Article 4 :

Niveaux sonores de référence : pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont ceux mentionnés à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

Article 6 :

La représentation cartographique du classement peut être consultée à la direction départementale des territoires de la Vienne. La carte dynamique est accessible à l'adresse suivante :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/185/FB_clt_sonore_2015.map

Article 7 :

Le présent arrêté et ses annexes relatives au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres seront annexés aux plans locaux d'urbanisme par Mesdames et Messieurs les maires des communes visées, et

dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux par les établissements publics de coopération intercommunale en charge de la compétence de l'urbanisme dans les annexes du présent arrêté.

Article 8 :

Cet arrêté abroge les arrêtés préfectoraux n° 004/DDE/306 du 22/12/2004 classant les infrastructures terrestres des routes départementales et voies communales, et n°2001-D2/B3-536 du 31/12/2001 classant les infrastructures terrestres (voies ferroviaires, autoroutes, routes nationales, routes départementales, et voies communales).

Article 9 :

Le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Vienne ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'Environnement, dans les deux mois suivant sa publication.

Le rejet express de ce recours préalable dans un délai de deux mois à compter de sa réception- ou le rejet tacite né du silence de l'autorité administrative dans ce même délai – peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois, soit de la notification du rejet express, soit de la date à laquelle est né le rejet tacite.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le directeur départemental des territoires de la Vienne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers , le - 1 SEP. 2015

La Préfète

Christiane BARRET



Préfecture de la Vienne

ARRETE N° 2015- DDT- 1149

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

La Préfète de la Région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté modificatif n°1 portant classement des
infrastructures de transports terrestres du
département de la Vienne déterminant
l'isolement acoustique des bâtiments
d'habitation dans les secteurs affectés par le
bruit**

Vu le code de l'environnement , et notamment l'article L.571-10 , R571-32 à R571-43
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ; R111-23-1 à R111-23-3 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22
Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu l'arrêté du 03/09/2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements .
Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-DDT-830 du 1er septembre 2015 classant les infrastructures terrestres des voies ferroviaires, autoroutes, routes nationales, routes départementales, et voies communales dans le département de la Vienne,
Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Vienne ;

Arrête

Article 1 :

Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté préfectoral 2015-DDT-830 du 1er septembre 2015 sont modifiées et remplacées par l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

Article 3 :

Le présent arrêté et ses annexes relatives au périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres seront annexés aux plans locaux d'urbanisme par Madame la maire de Migné Auxances et Messieurs les maires de Cenon sur Vienne et de Châtelleraut, dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux par les établissements publics de coopération intercommunale en charge de la compétence de l'urbanisme dans les annexes du présent arrêté.

Article 9 :

Le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Vienne ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'Environnement, dans les deux mois suivant sa publication.

Le rejet express de ce recours préalable dans un délai de deux mois à compter de sa réception- ou le rejet tacite né du silence de l'autorité administrative dans ce même délai – peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois, soit de la notification du rejet express, soit de la date à laquelle est né le rejet tacite.

Article 10 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le directeur départemental des territoires de la Vienne et les maires des communes de Châtelleraut, Cenon sur Vienne et de Migné-Auxances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers , le **27 OCT. 2015**

le Secrétaire Général


Serge BIDEAU

Annexe I
Routes départementales

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
RD 1	Châtellerault	Rond Point de Pila	Rond Point Pierre Brossolette	3	100	Ouvert	CD 86
RD3	Montamisé	Poitiers	Sortie d'agglo de Charassé	4	30	Ouvert	CD 86
	Montamisé	Montamisé	Rue du Pic Vert	4	30	Ouvert	CD 86
	Poitiers	Rue du Pic Vert	Rue de Montbernage	3	100	Ouvert	CD 86
	Vouneuil-sous-Biard	Giratoire de la Torchaise ZA	RD87	4	30	Ouvert	CD 86
RD4		Rue de la Coulée	Rue de la Barre	4	30	Ouvert	CD 86
		Rue de la Barre	Rue de Clotet	4	30	Ouvert	CD 86
	Buxerolles	Rue de Clotet	Chasseneuil-du-Poitou	4	30	Ouvert	CD 86
	Chasseneuil-du-Poitou	RD 87	RD18	4	30	Ouvert	CD 86
		RD162	Rue de Chantejeau	4	30	Ouvert	CD 86
	Saint-Benoît	Rue de Chantejeau	Ligugé	4	30	Ouvert	CD 86
	Ligugé	St-Benoît	Avenue de Poitiers	4	30	Ouvert	CD 86
		Route de Ligugé	Rue de l'imprimerie	4	30	Ouvert	CD 86
RD6	Poitiers	RD162	Rue de Chalons	4	30	Ouvert	CD 86
		Rue de Chalons	Chemin rural n°11	4	30	Ouvert	CD 86
		Chemin rural n°11	Rue Bara	4	30	Ouvert	CD 86
		Rue Bara	RN147	4	30	Ouvert	CD 86
RD12	Mignaloux-Beauvoir – Nouaillé-Maupertuis	PR18+000	PR23+034	3	100	Ouvert	CD 86
	Nouaillé-Maupertuis	PR23+034	PR24+017	4	30	Ouvert	CD 86
RD12C	Poitiers – St Benoit - Mignaloux-Beauvoir – Nouaillé-Maupertuis	RD162	RD12	4	30	Ouvert	CD 86
RD20C	Chasseneuil-du-Poitou – Saint-Georges-les-Baillargeaux	RD910	RD4	4	30	Ouvert	CD 86
RD20D	Chasseneuil-du-Poitou -Jaunay-Clan	RD910	RD62	4	30	Ouvert	CD 86
RD30	Migné-Auxances – Poitiers – Vouneuil sous Biard	RD12	RN149	4	30	Ouvert	CD 86
RD62	Jaunay-Clan	PR43+566	PR43+995	3	100	U	CD 86
		PR43+995	PR43	4	30	Ouvert	CD 86
		PR43	PR39+702	3	100	Ouvert	CD 86
	Vendeuvre du Poitou	PR39+702	PR38+394	4	30	Ouvert	CD 86
		PR38+394	PR36+936	3	100	Ouvert	CD 86
	Neuville-de-Poitou	PR36+936	PR36+442	3	100	Ouvert	CD 86
		PR36+442	PR35+271	4	30	Ouvert	CD 86
RD87C	Fontaine-le-Comte – Coulombiers	Poitiers	RD87	4	30	Ouvert	CD 86
RD148	Saint-Saviol	Limite Deux-Sèvres	RD104A	3	100	Ouvert	CD 86
		RD104A	RD104	4	30	Ouvert	CD 86
		RD104	St-Pierre-d'Exideuil	3	100	Ouvert	CD 86
		Saint-Saviol	Entrée d'agglomération	3	100	Ouvert	CD 86
		Entrée d'agglomération	Voie ferrée sortie d'agglomération	4	30	Ouvert	CD 86
	St-Pierre-d'Exideuil	Voie ferrée sortie d'agglomération	Civray	3	100	Ouvert	CD 86
	Civray	St-Pierre-d'Exideuil	Savigné	3	100	Ouvert	CD 86
	Savigné	Civray	RD1	3	100	Ouvert	CD 86

Annexe I
Routes départementales

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire	
RD 161	Châtelleraut – Naintré	Rond Point de Pila	RD910	3	100	Ouvert	CD 86	
RD162	Poitiers – Saint-Benoît	Rocade Sud-Est	RD4	3	100	Ouvert	CD 86	
RD951	Poitiers	RD162	RN147	4	30	Ouvert	CD 86	
	Mignaloux-Beauvoir	RN147	La Vallée des Touches	3	100	Ouvert	CD 86	
	Sèvres-Anxaumont	La Vallée des Touches	La Banlègre	3	100	Ouvert	CD 86	
	Saint-Julien-L'Ars	La Banlègre	La Banlègre	La Banlègre	4	30	Ouvert	CD 86
		La Banlègre	ZA des Cartes	ZA des Cartes	3	100	Ouvert	CD 86
		Fin d'agglomération	Fin d'agglomération	Fin d'agglomération	4	30	Ouvert	CD 86
		Jardres	Fin d'agglomération	Jardres	3	100	Ouvert	CD 86
	Jardres	Saint-Julien-L'Ars	Saint-Julien-L'Ars	Rue de la Marèche	3	100	Ouvert	CD 86
		Rue de la Marèche	Fin d'agglomération	Fin d'agglomération	4	30	Ouvert	CD 86
Jardres	Fin d'agglomération	RD2	3	100	Ouvert	CD 86		
Chauvigny	RD2	Fleix	3	100	Ouvert	CD 86		
RD347	Migné-Auxances	RN149	PR69+000	2	250	Ouvert	CD 86	
	Cissé-Avanton	PR69+000	PR70+224	2	250	Ouvert	CD 86	
		PR70+224	PR71+972	2	250	Ouvert	CD 86	
	Neuville-de-Poitou – Charrais	PR71+972	PR72+722	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR72+722	PR74+991	2	250	Ouvert	CD 86	
		PR74+991	PR77+416	2	250	Ouvert	CD 86	
	Blaslay	PR77+416	PR80+437	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR80+437	PR82+000	2	250	Ouvert	CD 86	
	Varennes	PR82+000	PR83+000	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR83+000	PR84+310	2	250	Ouvert	CD 86	
		PR84+310	PR84+410	3	100	Ouvert	CD 86	
	Mirebeau	PR84+410	PR86+368	4	30	Ouvert	CD 86	
		PR86+368	PR86+669	4	30	Ouvert	CD 86	
	Chouppes	PR86+669	PR91+165	3	100	Ouvert	CD 86	
	Coussay	PR91+165	PR92+618	3	100	Ouvert	CD 86	
	Verrue – Saint Jean de Sauves	PR92+618	PR97+893	3	100	Ouvert	CD 86	
	La Chaussée-Guesnes	PR97+893	PR100+963	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR100+963	PR103+708	3	100	Ouvert	CD 86	
	Angliers	PR103+708	PR105+141	4	30	Ouvert	CD 86	
		PR105+141	PR105+926	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR105+926	PR109+352	3	100	Ouvert	CD 86	
	Chalais	PR109+352	PR111+801	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR111+801	PR113+786	4	30	Ouvert	CD 86	
	Loudun	PR113+786	PR115+668	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR115+668	PR116+525	3	100	Ouvert	CD 86	
	Les Trois-Moutiers	PR116+525	PR118+549	3	100	Ouvert	CD 86	
	Bourmand	PR118+549	PR118+660	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR118+660	PR120+433	4	30	Ouvert	CD 86	
	Les Trois-Moutiers	PR120+433	PR121+000	3	100	Ouvert	CD 86	
		PR121+000	PR121+436	4	30	Ouvert	CD 86	
PR121+436		PR123+290	3	100	Ouvert	CD 86		
PR123+290		PR127+125	3	100	Ouvert	CD 86		
St-Léger-de-Montbrillais	PR127+125	PR128+268	3	100	Ouvert	CD 86		
	PR128+268	PR128+991	4	30	Ouvert	CD 86		
Pouançay	PR128+991							

Annexe I
Routes départementales

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
RD 611	Fontaine-le-Comte – Béruges	PR0+000	PR5+488	3	100	Ouvert	CD 86
	Coulombiers	PR5+488	PR8+197	3	100	Ouvert	CD 86
		PR8+197	PR8+666	4	30	Ouvert	CD 86
		PR8+666	PR9+240	3	100	U	CD 86
		PR9+240	PR9+567	4	30	Ouvert	CD 86
	Coulombiers – Cloué	PR9+567	PR11+641	3	100	Ouvert	CD 86
	Lusignan	PR11+641	PR14+698	3	100	Ouvert	CD 86
		PR14+698	PR20+511	3	100	Ouvert	CD 86
	Rouillé	PR20+511	PR22+588	3	100	Ouvert	CD 86
		PR22+588	PR23+902	4	30	Ouvert	CD 86
PR23+902		Limite Deux Sèvres	3	100	Ouvert	CD 86	
RD725	Châtellerault	Quai Napoléon 1er	Quai Alsace Lorraine	3	100	U	CD 86
		RD1	A10	2	250	U	CD 86
		A10	Thuret	4	30	Ouvert	CD 86
	Thuré	Châtellerault	Rue du Parc	4	30	Ouvert	CD 86
		Rue du Parc	Scorbé-Clairvaux	3	100	Ouvert	CD 86
		Thuret	PR31+046	3	100	Ouvert	CD 86
	Scorbé-Clairvaux	PR31+046	Sortie agglo	4	30	Ouvert	CD 86
		Sortie agglo	St-Genest-d'Ambière	3	100	Ouvert	CD 86
	St-Genest-d'Ambière	Scorbé-Clairvaux	Lenclôître	3	100	Ouvert	CD 86
	Lenclôître	St-Genest-d'Ambière	RD757	4	30	Ouvert	CD 86
RD727	Montmorillon	Rue des Grêles	RD727A	4	30	Ouvert	CD 86
RD727 A	Montmorillon	RD727	RD727	4	30	Ouvert	CD 86
RD741	Saint-Benoît	RD162	Chemin de Mont Roc	4	30	Ouvert	CD 86
		Chemin de Mont Roc	Smarves	3	100	Ouvert	CD 86
	Smarves	Saint-Benoît	PR6+932	3	100	Ouvert	CD 86
		PR6+932	Les Roches-Prémarie	3	100	Ouvert	CD 86
	Smarves	Smarves	Zone d'activités du Val de Bocq	3	100	Ouvert	CD 86
		Zone d'activités du Val de Bocq	PR11+478	4	30	Ouvert	CD 86
	Les Roches-Prémarie	PR11+478	La Villedieu-du-Clain	3	100	Ouvert	CD 86
	La Villedieu-du-Clain	Les Roches-Prémarie	Aslonnes	4	30	Ouvert	CD 86
	Aslonnes	La Villedieu-du-Clain	Mamay	3	100	Ouvert	CD 86
	Mamay	Aslonnes	St-Maurice-la-Clouère	3	100	Ouvert	CD 86
St-Maurice-la-Clouère	Mamay	RD167	3	100	Ouvert	CD 86	
RD749	Châtellerault	Pont du Dorat (Voie ferrée)	Route de Monthoiron	4	30	Ouvert	CD 86
		RD161	Availles-en-Châtellerault	3	100	Ouvert	CD 86
	Availles-en-Châtellerault	Châtellerault	Vouneuil-sur-Vienne	3	100	Ouvert	CD 86
		Availles-en-Châtellerault	La Belle Etoile	3	100	Ouvert	CD 86
	Vouneuil-sur-Vienne	La Belle Etoile	Cinq Morts	4	30	Ouvert	CD 86
		Cinq Morts	Ribes	3	100	Ouvert	CD 86
		Ribes	Bonneuil-Matours	4	30	Ouvert	CD 86
	Bonneuil-Matours	Vouneuil-sur-Vienne	Pont de Bonneuil	3	100	Ouvert	CD 86

Annexe I
Routes départementales

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire	
RD757	Poitiers	RD910	Migné-Auxances	3	100	Ouvert	CD 86	
	Migné-Auxances	Poitiers	RN147	3	100	Ouvert	CD 86	
		RN147	Giratoire du stade	4	30	Ouvert	CD 86	
		Giratoire du stade	Rue de Sigon	4	30	Ouvert	CD 86	
		Rue de Sigon	Rue d'Avanton	3	100	U	CD 86	
		Rue d'Avanton	Rue de Richelieu	4	30	Ouvert	CD 86	
RD910	Port-de-Pile	Limite Indre et Loire	Fin d'agglomération	4	30	Ouvert	CD 86	
		Fin d'agglomération	Les Ormes	3	100	Ouvert	CD 86	
	Les Ormes	Port-de-Pile	RD130	3	100	Ouvert	CD 86	
		RD130	Buxières	4	30	Ouvert	CD 86	
	Dangé-St-Romain	Buxières	Entrée d'agglomération	3	100	Ouvert	CD 86	
		Entrée d'agglomération	RD58	2	250	U	CD 86	
	Dangé-St-Romain	RD58	Ingrandes	3	100	Ouvert	CD 86	
	Ingrandes	Dangé-St-Romain	Châtelleraut	3	100	Ouvert	CD 86	
	Châtelleraut	Ingrandes	Entrée d'agglomération	PR19	3	100	Ouvert	CD 86
			Ingrandes	RD87C	RD161	4	30	Ouvert
		Avenue R. Schumann	Avenue Jean JAURES	4	30	Ouvert	CD 86	
		RD161	Rue Deschazeaux	4	30	Ouvert	CD 86	
		Pont Lyautey	Av Camille Page	4	30	Ouvert	CD 86	
		Bd de Blossac	RD749	4	30	Ouvert	CD 86	
		RD1	Naintré	3	100	Ouvert	CD 86	
		Naintré	Châtelleraut	Beaumont	3	100	Ouvert	CD 86
			Naintré	Entrée d'agglomération nord de Beaumont	3	100	Ouvert	CD 86
			Entrée d'agglomération nord de Beaumont	Entrée d'agglomération sud de Beaumont	4	30	Ouvert	CD 86
	Beaumont	Entrée d'agglomération sud de Beaumont	Dissay	3	100	Ouvert	CD 86	
	Dissay	Beaumont	Jaunay-Clan	3	100	Ouvert	CD 86	
	Jaunay-Clan – Saint Georges Les Baillargeaux	Dissay	Chasseneuil-du-Poitou	3	100	Ouvert	CD 86	
	Chasseneuil-du-Poitou	Jaunay-Clan	RD20C	3	100	Ouvert	CD 86	
	Chasseneuil/Migné Auxances	RD20C	La Folie	2	250	Ouvert	CD 86	
	Poitiers	La Folie	RD6	3	100	Ouvert	CD 86	
	Biard	RD6	Poitiers	3	100	Ouvert	CD 86	
		Biard	La Cassette	3	100	Ouvert	CD 86	
	Poitiers	La Cassette	Vouneuil-sous-Biard	2	250	Ouvert	CD 86	
	Vouneuil-sous-Biard	Vouneuil-sous-Biard	Poitiers	2	250	Ouvert	CD 86	
	Poitiers	Vouneuil-sous-Biard	Croutelle	3	100	Ouvert	CD 86	

Annexe I : routes nationales et route concédée

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
A10 SUD DE POITIERS	Béruges - Vouneuil-sous-Biard – Fontaine-le-Comte - Coulombiers – La Chapelle-Montreuil – Lavausseau – Jazeneuil – Sanxay - Curzay-sur-Vonne - Rouillé	Vouneuil sous Biard	Rouillé (limite Deux-Sèvres)	1	300	Ouvert	ASF
A10 SUD DE POITIERS	Vouneuil sous Biard – Croutelle – Fontaine le Comte	Bretelles d'accès et de sortie vers RN 10	Bretelles d'accès et de sortie vers RN 10	3	100	Ouvert	Cofiroute
A10 NORD DE POITIERS	Antran – Beaumont – Biard – Chasseneuil-du-Poitou – Châtellerault -Jaunay-Clan -Marigny-Brizay -Migné-Auxances -Naintré -Poitiers -Usseau – Vellèches – Vouneuil-sous-Biard	Vellèches (limite de l'Indre et Loire)	Vouneuil sous Biard	1	300	Ouvert	Cofiroute
RN10	Croutelle -Fontaine-le-Comte – Ligugé – Iteuil-Marçay – Vivonne – Payré – Châtillon – Couhé – Brux – Chaunay – Champagné-le-Sec – Linazay	PR60+000	PR107+118 limite Charente	2	250	Ouvert	DIRA
RN149	Migné-Auxances	PRO	PR6+215 _ Rond point de moulinet	2	250	Ouvert	DIRCO
	Migné-Auxances – Cissé -Quinçay – Vouillé – Frozes-Chiré-en-Montreuil – Ayrion	PR6+215 _ Rond point de moulinet	PR20+320 _ Entrée d'Ayrion	3	100	Ouvert	
	Ayrion	PR20+320 _ Entrée Ayrion	PR22+080 _ Sortie Ayrion	2	250	U	
	Ayrion - Chalandray	PR22+080 _ Sortie Ayrion	PR26+635 _ Entrée Chalandray	3	100	Ouvert	
	Chalandray	PR26+635 -Entrée Chalandray	PR27+470 _ Sortie Chalandray	4	30	Ouvert	
	Chalandray	PR27+470 _ Sortie Chalandray	PR29+510	3	100	Ouvert	
Lathus St Remy- Plaisance - Moulismes	PR00+1210 Limite Haute Vienne	PR8+290	3	100	Ouvert	DIRCO	
	Moulismes	PR8+290 _ Entrée Moulismes	PR9+320 _ Sortie Moulismes	4	30		Ouvert

Annexe I : routes nationales et route concédée

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
RN147	Moulismes	PR9+320 _ Sortie Moulismes	PR11+483	3	100	Ouvert	DIRCO
	Persac	PR11+483	PR16+417	3	100	Ouvert	
	Persac -Lussac les Châteaux	PR16+417	PR18+300 _ Entrée Lussac les Châteaux	3	100	Ouvert	
	Lussac les Châteaux	PR18+300 _ Entrée Lussac les Châteaux	PR20+918	2	250	U	
	Mazerolles	PR20+918	PR21+705 _ Sortie Le pont	2	250	U	
	Mazerolles	PR21+705 _ Sortie Le pont	PR25+970	3	100	Ouvert	
	Mazerolles / Civaux	PR25+970	PR26+108	3	100	Ouvert	
	Civaux	PR26+108	PR27+191	3	100	Ouvert	
	Lhonnaizé	PR27+191	PR 29+977 _ Entrée Lhonnaizé	3	100	Ouvert	
	Lhonnaizé	PR 29+977 _ Entrée Lhonnaizé	PR 30+960 _ Sortie Lhonnaizé	2	250	U	
	Lhonnaizé -Fleuré- Dienné – Nieuil l'Espoir - Nouaillé Maupertuis – Savigny-Lévescault -Mignaloux-Beauvoir	PR 30+960 _ Sortie Lhonnaizé	PR 45+ 885	2	250	Ouvert	
	Mignaloux-Beauvoir	PR 45+ 885	PR 46+325	3	100	Ouvert	
	Mignaloux-Beauvoir	PR 46+325	PR 48+530 _ Entrée Mignaloux Beauvoir	2	250	Ouvert	
	Mignaloux-Beauvoir	PR 48+530 _ Entrée Mignaloux Beauvoir	PR 49+520 _ Sortie Mignaloux Beauvoir	3	100	Ouvert	
	Mignaloux – Beauvoir – Poitiers – Buxerolles – Montamisé – Migné Auxances	PR 49+520 _ Sortie Mignaloux Beauvoir	PR 64+615	2	250	Ouvert	

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Quai Alsace Lorraine	Châtelleraut	Pont Henri IV	Rue de Verdun	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Rue de Verdun	Châtelleraut	Quai Alsace Lorraine	Rue d'Antran	3	100	U	Châtelleraut
Quai Napoléon 1er	Châtelleraut	Pont Henri IV	Quai du Château	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Quai du Château	Châtelleraut	Quai Napoléon 1er	Quai du 19 mars 1962	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Quai du 19 mars 1962	Châtelleraut	Quai du Château	Quai du Huit Mai	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Pont Camille de Hogues	Châtelleraut	Rue Chanoine de Villeneuve	Rue Clément Krebs	4	30	Ouvert	CAPC
Bd Victor Hugo	Châtelleraut	Faubourg St-Jacques	BD Sadi Carnot	2	250	U	Châtelleraut
Rue Deschazeaux	Châtelleraut	Rond Point de la Tête Noire	Quai du 19 mars 1962	2	250	U	Châtelleraut
Faubourg St-Jacques	Châtelleraut	Bd Blossac	Bd Victor Hugo	2	250	U	Châtelleraut
Av du Professeur Guérin	Châtelleraut	RD910	Pont du Dorat (voie ferrée)	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Av Jean Mermoz	Châtelleraut	Route de Monthoiron	RD161	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Avenue du Maréchal Leclerc	Châtelleraut	Bd Victor Hugo	Impasse du Maréchal Leclerc	3	100	U	Châtelleraut
Avenue du Maréchal Leclerc	Châtelleraut	Impasse du Maréchal Leclerc	Rond Point du Verger	4	30	Ouvert	Châtelleraut
Avenue Pierre Abelin	Châtelleraut	Pont Lyautey	Place Churchill	4	30	Ouvert	Châtelleraut

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Av Charles de Gaulle	Buxerolles	Voie Romaine	Av de la Liberté	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av Charles de Gaulle	Buxerolles	Av de la Liberté	Rue Charles Baudelaire	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av Charles de Gaulle	Buxerolles	Rue Charles Baudelaire	Av de la Fraternité	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue Camille Girault	Buxerolles	Rue de l'Ormeau	Voie Romaine	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue Camille Girault	Buxerolles	Voie Romaine	Av de la Liberté	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av de la Liberté	Buxerolles	Rue Camille Girault	Rue de Terrageaux	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av de la Liberté	Buxerolles	Rue de Terrageaux	310 Av de la Liberté	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av de la Liberté	Buxerolles	310 Av de la Liberté	Bretelle d'accès RN 147	4	30	Ouvert	Buxerolles
Av François Mitterrand	Buxerolles	Av de la Fraternité	Rue du Sentier	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue de la Charletterie	Buxerolles	Rue du Sentier	Rue de Moulière	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue des Cosses	Buxerolles	Chemin de l'Essart	Route de la Vallée	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue du Sentier	Buxerolles	Rue des 2 Communes	Rue de Chandy	4	30	Ouvert	Buxerolles
Voie Romaine	Buxerolles	Rue des 2 Communes	Av Charles de Gaulle	3	100	U	Buxerolles
Voie Romaine	Buxerolles	Av Charles de Gaulle	Route de l'Ormeau	3	100	U	Buxerolles
Voie Romaine	Buxerolles	Route de l'Ormeau	Rue Camille Girault	3	100	U	Buxerolles
Rue de la Vincenderie	Buxerolles	Rue de la Coulée	Rue Abel Tassin	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue de la Vincenderie	Buxerolles	Rue Abel Tassin	Rue du Planty	4	30	Ouvert	Buxerolles
Rue de la Vincenderie	Buxerolles-Poitiers	Rue du Planty	Avenue de l'Europe	4	30	Ouvert	Buxerolles-Poitiers
Rue de la Saulaie	Poitiers	RD87C	RD910	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue du Pont St Cyprien	Poitiers	Bd Anatole France	Rue Louis Pasteur	4	30	Ouvert	Poitiers
Av de Iaroslav	Poitiers	Avenue d'Iassy	Bd René Cassin	3	100	U	Poitiers
Rue Georges Guynemer	Poitiers	Rue Santos Dumont	Rue de Montmidi	3	100	U	Poitiers
Rue Jean Jaures	Poitiers	Rue Arsène Orillard	Rue Pascal Le Coq	2	250	U	Poitiers
Rue Jean Jaures	Poitiers	Rue Pascal Le Coq	Bd Anatole France	3	100	U	Poitiers
Rue Jean Richard Bloch	Poitiers	Rue de la Jambe à l'âne	Rue du Faubourg St-Cyprien	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Maxime Dumoulin	Poitiers	Rue Jean-Richard Bloch	Rue du Pontreau	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Nelson Mandela	Poitiers	RD3	Rue Toussaint L'Ouverture	3	100	U	Poitiers
Rue Paul Verlaine	Poitiers	RD162	Rue du Pontreau	4	30	Ouvert	Poitiers

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Rue Raoul Follereau	Poitiers	Av du Recteur Pineau	Av Jacques Coeur	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Riffault	Poitiers	Rue Monseigneur Prosper Augouard	Rue des Feuillants	3	100	U	Poitiers
Av de lassy	Poitiers	Av de Iaroslav	Av du Recteur Pineau	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Salvador Allende	Poitiers	RD162	Av de Northampton	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Santos Dumont	Poitiers	RD910	Rue Georges Guynemer	3	100	U	Poitiers
Voie André Malraux	Poitiers	Place Charles de Gaulle	Bretelle sortie Montbernage	3	100	U	Poitiers
Voie André Malraux	Poitiers	Bretelle sortie Montbernage	Accès collège Jardin des Plantes	3	100	Ouvert	Poitiers
Voie André Malraux	Poitiers	Accès collège Jardin des Plantes	Bret accès RD162	3	100	Ouvert	Poitiers
Voie André Malraux	Poitiers	Bret accès RD162	Bret accès Beaulieu	3	100	Ouvert	Poitiers
Voie André Malraux	Poitiers	Bret accès Beaulieu	Bret accès RN147	3	100	Ouvert	Poitiers
Av de la Libération	Poitiers	Rue de Chilvert	Rue Blaise Pascal	2	250	U	Poitiers
Av de la Libération	Poitiers	Porte de Ville	Rue de Chilvert	3	100	U	Poitiers
Av de la Libération	Poitiers	Rue Blaise Pascal	Rue G. Delaunay	2	250	U	Poitiers
Route de Parthenay	Poitiers	Rue du Faubourg de la Cueilie Mirebalaise	RD910	3	100	Ouvert	Poitiers
Rue de la Torchaise	Poitiers	Rue Blaise Pascal	RD3	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Tranchée	Poitiers	Porte de Ville	Rue Le Cesve	3	100	U	Poitiers
Rue de la Tranchée	Poitiers	Rue Le Cesve	Rue Scheurer Kestner	3	100	U	Poitiers
Av de la Révolution	Poitiers	Route de Bignoux	Rue du 14 Juillet 1789	4	30	Ouvert	Poitiers
Av de Lafayette	Poitiers	Bd Savari	RD162	3	100	Ouvert	Poitiers
Av de Nantes	Poitiers	Place Jean de Berry	Rue de Maillochon	4	30	Ouvert	Poitiers
Av de Nantes	Poitiers	Rue de Maillochon	Rue de Quinçay	2	250	U	Poitiers
Av de Nantes	Poitiers	Rue de Quinçay	Route de Parthenay	4	30	Ouvert	Poitiers
Av de Northampton	Poitiers	Bd Savari	Accès Voie Malraux	4	30	Ouvert	Poitiers
Av de Northampton	Poitiers	Accès Voie Malraux	RD6	3	100	Ouvert	Poitiers
Av de Paris	Poitiers	Rue du Moulin Apparent	RD910	3	100	Ouvert	Poitiers
Av de Paris	Poitiers	Av de Nantes	Rue du Moulin Apparent	2	250	U	Poitiers
Place Jean de Berry	Poitiers	Bd Jeanne d'Arc	Av de Nantes	3	100	Ouvert	Poitiers

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Av du 8 mai 1945	Poitiers	RD910	Rue de Vouneuil	4	30	Ouvert	Poitiers
Av du 8 mai 1945	Poitiers	Rue de Vouneuil	Av de la Libération	3	100	U	Poitiers
Av du Plateau des Glières	Poitiers	Av de Nantes	RD910	4	30	Ouvert	Poitiers
Av du Recteur Pineau	Poitiers	Rue du Pont Neuf	RD162	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	Rue Françoise Dolto	RN147	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	Rue de la Milétrie	Rue Françoise Dolto	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	Rue des Clématites	Rue de la Milétrie	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	Allée Jacques Coeur	Rue des Clématites	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	RD162	Allée Jacques Coeur	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Jacques Coeur	Poitiers	Av de Recteur Pineau	RD162	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Mozart	Poitiers	Rue de la Milétrie	RD12C	4	30	Ouvert	Poitiers
Av Rhin et Danube	Poitiers	Rue du Faubourg St Cyprien	Rue du Fief de Grimoire	4	30	Ouvert	Poitiers
BD de l'Abbé G. Fremont	Poitiers	Place Jean de Berry	Rue du Mouton	3	100	Ouvert	Poitiers
Bd Anatole France	Poitiers	Rue du Pont St Cyprien	Pont Neuf	2	250	U	Poitiers
BD Bajon	Poitiers	Pont Joubert	Rue des Pouples	3	100	Ouvert	Poitiers
BD Chasseigne	Poitiers	Rue du Mouton	Rue du Jardin des Plantes	3	100	Ouvert	Poitiers
BD Coligny	Poitiers	Faubourg du Pont Neuf	Av du Colonel Barthal	3	100	U	Poitiers
BD du Grand Cerf	Poitiers	Bd Jeanne d'Arc	Souterrain Gare	4	30	Ouvert	Poitiers
BD du Grand Cerf	Poitiers	Souterrain Gare	Bd Solférino	3	100	U	Poitiers
Bd du Pont Joubert	Poitiers	Bd Bajon	Pont Joubert	3	100	Ouvert	Poitiers
BD François Albert	Poitiers	Bd Anatole France	Bd Tison	3	100	U	Poitiers
BD Jeanne D'Arc	Poitiers	Place Jean de Berry	Rue des Trois Rois	2	250	U	Poitiers
BD Jeanne D'Arc	Poitiers	Rue des Trois Rois	Rue de Champagne	3	100	U	Poitiers
BD Jeanne D'Arc	Poitiers	Rue de Champagne	Bd du Grand Cerf	3	100	U	Poitiers
Bd Pont Achard	Poitiers	Bd Solférino	Rue Georges Guynemer	3	100	U	Poitiers
Bd Pont Achard	Poitiers	Rue Georges Guynemer	Avenue de la Libération	3	100	Ouvert	Poitiers
BD René Cassin	Poitiers	Bd Savari	Av de Iaroslav	4	30	Ouvert	Poitiers
BD Savari	Poitiers	Bd Cassin	Av de Northampton	4	30	Ouvert	Poitiers
BD Savari	Poitiers	Av de Northampton	Av de Iaroslav	4	30	Ouvert	Poitiers
BD Sous Blossac	Poitiers	Av de la Libération	Bd Tison	3	100	Ouvert	Poitiers
BD Tison	Poitiers	Bd sous Blossac	Bd François Albert	3	100	Ouvert	Poitiers
BD Mal de Lattre de Tassigny	Poitiers	Rue Georges Servant	Rue des Pouples	3	100	Ouvert	Poitiers
BD Mal de Lattre de Tassigny	Poitiers	Pénétrante Est	Rue Georges Servant	3	100	Ouvert	Poitiers

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
BD Mal de Lattre de Tassigny	Poitiers	Bd Chasseigne	Pénétrante Est	3	100	Ouvert	Poitiers
Côte de Montbernage	Poitiers	Rue de Montbernage	Place de Montbernage	3	100	U	Poitiers
Côte de Montbernage	Poitiers	Place de Montbernage	Rue du Rondy	3	100	U	Poitiers
Côte de Montbernage	Poitiers	Rue du Rondy	Rue de Montbernage	3	100	U	Poitiers
Route de Gençay	Poitiers	Rue Paul Verlaine	Rue du Faubourg du Pont Neuf	3	100	Ouvert	Poitiers
Route de Gençay	Poitiers	Rue de la Grand Maison	Rue Paul Verlaine	2	250	U	Poitiers
Rue Blaise Pascal	Poitiers	Route de la Torchaise	Rue Jean Valade	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Blaise Pascal	Poitiers	Rue Jean Valade	Av de la Libération	3	100	U	Poitiers
Rue Chaume de la Cueille	Poitiers	Rue de la Cueille Mirebalaise	Chemin du Trait Tabouveau	3	100	U	Poitiers
Rue de Beaulieu	Poitiers	Rue du Dolmen	Sortie RD 162	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de Chaumont	Poitiers	RD910	RD87c	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de l'Intendant le Nain	Poitiers	Av de l'Europe	Place Jean de Berry	3	100	Ouvert	Poitiers
Rue de la Charletterie	Poitiers	Rue de Bonneuil Matours	Rue de Moulière	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Cueille Mirebalaise	Poitiers	Avenue de Nantes	Rue du Faubourg de la Cueille Mirebalaise	2	250	U	Poitiers
Rue de la Gibauderie	Poitiers	RD162	Avenue Mozart	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Gibauderie	Poitiers	Avenue Mozart	Rue de la Milétrie	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Ganterie	Poitiers	Rue de la Milétrie	N°203	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Grange St Pierre	Poitiers	Place de la Cueille	RD910	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Milétrie	Poitiers	Av Jacques Coeur	Entrée CHU	3	100	Ouvert	Poitiers
Rue de la Milétrie	Poitiers	Entrée CHU	Rue de la Gibauderie	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de la Providence	Poitiers	Route de Nouaillé	Avenue Mozart	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue de Maillochon	Poitiers	Avenue de Nantes	Rue des Montgorges	3	100	U	Poitiers
Rue de Maillochon	Poitiers	Rue des Montgorges	Rue Georges Guynemer	3	100	U	Poitiers
Rue de Montbernage	Poitiers	Rue des 4 roues	Côte de Montbernage	2	250	U	Poitiers
Rue de Montbernage	Poitiers	Côte de Montbernage	Rue de Bignoux	2	250	U	Poitiers

Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Rue de St Eloi	Poitiers	Route de Bonneuil Matours	Rue d'Elincourt	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Delaunay	Poitiers	Avenue du 8 Mai	Route de Ligugé	3	100	U	Poitiers
Rue des deux communes	Poitiers	Rue Henri Dunant	Rue de Nimègue	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue des deux communes	Poitiers	Rue de Nimègue	Voie Romaine	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue du Dolmen	Poitiers	Rue de Beaulieu	Rue de la Pierre Levée	3	100	U	Poitiers
Rue du Faubourg du Pont Neuf	Poitiers	Bd du Pont Joubert	Rue de la Pierre Levée	2	250	U	Poitiers
Rue du Faubourg du Pont Neuf	Poitiers	Rue de la Pierre Levée	Route de Gençay	2	250	U	Poitiers
Rue du Faubourg du Pont Neuf	Poitiers	Route de Gençay	Av du Recteur Pineau	2	250	U	Poitiers
Rue du Faubourg St Cyprien	Poitiers	Pont Saint-Cyprien	Chemin de la Botte Molle	3	100	U	Poitiers
Av de Iaroslav	Poitiers	Rue de Geniec	Avenue d'Iassy	3	100	U	Poitiers
Rue du Faubourg St Cyprien	Poitiers	Chemin de la Botte Molle	RD162	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue du Faubourg de la Cueille Mirebalaise	Poitiers	Rue de la Cueille Mirebalaise	Rue de la Bugellerie	3	100	U	Poitiers
Rue du Faubourg de la Cueille Mirebalaise	Poitiers	Rue de la Bugellerie	Rue Olivier de Serre	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue du Faubourg de la Cueille Mirebalaise	Poitiers	Rue Olivier de Serre	Av de Nantes	2	250	U	Poitiers
Rue du Fief du Grimoire	Poitiers	Promenade des Cours	Av Rhin et Danube	3	100	U	Poitiers
Rue du Général Chene	Poitiers	Bd Tison	Rue de Blossac	3	100	U	Poitiers
Rue du Petit Tour	Poitiers	Rue de la Pierre levée	7 rue du Petit Four	3	100	U	Poitiers
Rue du Pontreau	Poitiers	Rue de la Chatonnerie	Route de Gençay	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Georges Bizet	Poitiers	Route de Nouaillé	Rue du Beaupré	4	30	Ouvert	Poitiers
Rue Georges Guynemer	Poitiers	Rue de la Casette	Pont Achard	3	100	U	Poitiers
Rue Georges Guynemer	Poitiers	Rue de Montmidi	Rue de la Casette	2	250	U	Poitiers
Côte du Vieux Moulin	Saint-Benoît	Rue de la Varenne	RD162	4	30	Ouvert	Saint-Benoît
Côte du Vieux Moulin	Saint-Benoît	RD162	Av des Hauts de la Chaume	4	30	Ouvert	Saint-Benoît
Route de Gençay	Saint-Benoît	D162	Rue de la Grand Maison	4	30	Ouvert	Saint-Benoît
Rue d'Artimon	Saint-Benoît	Route de Gençay	Rue du Beaupré	4	30	Ouvert	Saint-Benoît
Rue du Beaupré	Saint-Benoît	Rue d'Artimon	Rue du Clos Marchand	4	30	Ouvert	Saint-Benoît

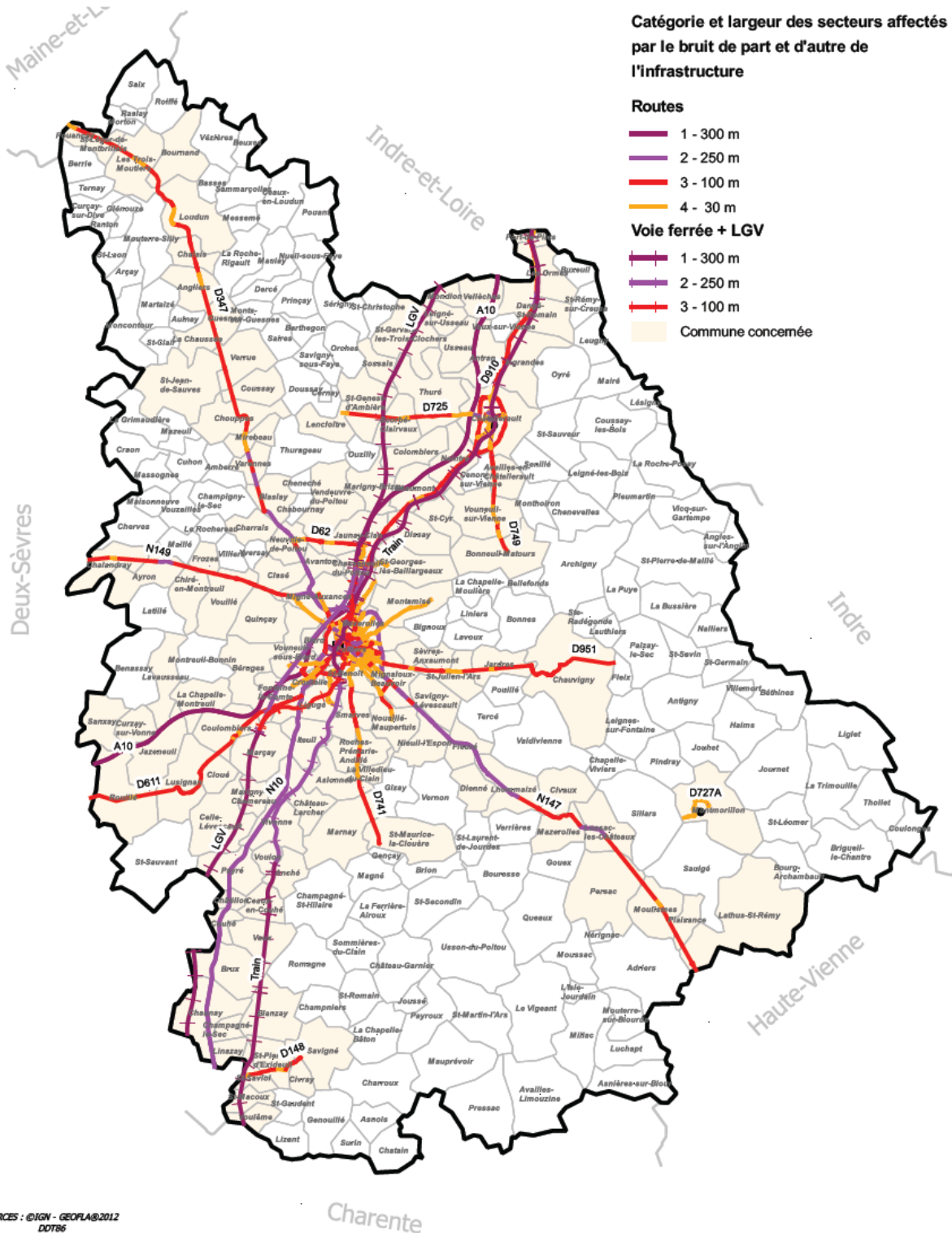
Annexe I : Grand Poitiers et Châtelleraut

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Rue de la Chaume	Saint-Benoît	Côte du Vieux Moulin	Rue de l'Ermitage	4	30	Ouvert	Saint-Benoît
Rue de Magnac	Saint-Benoît	Rue de la Chaume	Route de Ligugé	4	30	Ouvert	Saint-Benoît

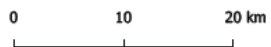
Annexe II - lignes ferroviaires

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur en mètre des secteurs affectés par le bruit	Type de tissu	Gestionnaire
Ligne Paris Bordeaux	Port de Piles – Les Ormes – Dangé St Romain – Ingrandes – Antran – Châtellerault – Naintré – Beaumont – St Cyr – Dissay -Jaunay Clan – Saint Georges Les Baillargeaux - Chasseneuil du Poitou – Buxerolles – Poitiers – St Benoît -	Port de Piles (limite Indre et Loire)	Saint Benoit	1	300	Ouvert et U	SNCF Réseau
Ligne Paris Bordeaux	Ligugé -Iteuil – Smarves – Aslonnes -Vivonne – Château Larcher -Voulon	Ligugé	Voulon	2	250	Ouvert	SNCF Réseau
Ligne Paris Bordeaux	Anché - Ceaux en Couhé – Vaux – Brux – Blanzay – St Pierre d'Excideuil – St Saviol – Saint Macoux – Voulême	Anché	Voulême (limite Charente)	1	300	Ouvert	SNCF Réseau
Ligne Poitiers -La Rochelle	Saint Benoit – Ligugé – Fontaine le Comte	Saint Benoit bifurcation	Fontaine le Comte raccordement LGV SEA	3	100	Ouvert	SNCF Réseau
Ligne Tours – Bordeaux	Mondion - Leigné sur Usseau - Saint Gervais les trois Clochers – Sossais – Thuré - Saint Genest d'Ambière – Scorbé-Clairvaux - Colombiers – Marigny-Brizay – Jaunay-Clan – Chasseneuil du Poitou-	Mondion PK 85+795	Chasseneuil du Poitou PK 86+401	1	300	Ouvert	LISEA
Ligne Tours – Bordeaux	Chasseneuil du Poitou – Migné-Auxances	Raccordement Migné-Auxances Nord PK 5+800	PK 0 raccordement Migné-Auxance Sud – limite Buxerolles	3	250	Ouvert	LISEA
Ligne Tours – Bordeaux	Chasseneuil du Poitou – Poitiers - Migné-Auxances – Biard – Vouneuil sous Biard – Fontaine le Comte – Coulombiers	Section courante PK 103+494	Section courante PK108+120	2	250	Ouvert	LISEA
Ligne Tours – Bordeaux	Coulombiers – Marçay – Marigny-Chemereau – Celle-Lévescault – Payré – Brux – Chaunay (limite Charente)	Section courante PK108+120	Section courante PK172+115	1	300	Ouvert	LISEA

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans la Vienne



SOURCES : ©IGN - GEOLIA@2012
DOT86
REALISATION : DOT86/SG/SVD
Octobre 2015



Catégorie et largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

Routes

-  1 - 300 m
-  2 - 250 m
-  3 - 100 m
-  4 - 30 m

Voie ferrée + LGV

-  1 - 300 m
-  2 - 250 m
-  3 - 100 m

 Commune concernée

